

# Projet de centre pénitentiaire de TRELAZE / LOIRE- AUTHION

## Collectif Environnement Val d'Authion 49 (CEVA49)

CONTRIBUTION A LA CONCERTATION PREALABLE DANS LE CADRE DU CNDP.

VERSION « LES LANDES » BRAIN SUR L'AUTHION

### Interrogations, positionnement et réflexions du Collectif Environnement Val d'Authion 49 (CEVA49)

Les divers projets de maison d'arrêt puis de centre pénitentiaire n'ont pas manqué d'interroger notre association. Le manque de transparence des élus et des institutions, l'opportunité d'un tel établissement et enfin et surtout les multiples impacts environnementaux de ce projet, nous amènent à nous exprimer sur ces divers aspects et à formuler des propositions.

#### 1. Sur le manque de transparence des élus

Nous ne pouvons que déplorer le manque de transparence qui a prévalu dans les premières phases de ce dossier. Il aurait été judicieux d'associer la population du territoire et plus particulièrement les riverains dès le début, ce qui aurait permis de limiter les incompréhensions qui prévalent aujourd'hui.

Nous souhaitons une transparence totale sur ce projet et être informés des tractations entre les élus de Loire Authion et ceux d'Angers Loire Métropole. Nous demandons à ce que les différentes étapes et les modifications soient systématiquement rendues publiques, afin de pouvoir travailler au mieux et en connaissance de cause sur le projet. Depuis les dernières élections municipales, il a beaucoup été fait allusion à la démocratie participative. Il nous semble incompréhensible et incohérent qu'aujourd'hui les élus de Loire Authion ne mettent pas en avant ce qu'ils ont prôné. A ce titre, nous demandons que soit organisée une large consultation de la population sur l'ensemble de ces questions.

Par ailleurs, les élus d'Angers Loire Métropole (ALM) qui ont travaillé et voté le Projet Alimentaire Territorial ont fait le constat que le territoire de Loire-Authion **représente 30% des terres agricoles d'ALM**. Nous nous interrogeons sur l'opportunité de sacrifier des terres agricoles pour construire une telle infrastructure et les équipements environnants (voiries, parkings...).

## **2. Sur l'opportunité d'une prison de 850 places**

Autant il nous semble inconcevable de laisser des détenus et le personnel pénitencier dans un établissement décrit par tous comme, entre autre, insalubre, autant nous ne voyons pas pour quelles raisons l'APIJ sur les instructions du gouvernement en profite pour augmenter la capacité du futur centre de détention.

N'y a-t-il pas déjà suffisamment de places de prisons en France ?

Pourquoi ce plan national de « 15000 places », alors qu'il est prouvé par de nombreuses études que plus il y a de places plus il y a de détenus ?

N'est-il pas temps de revoir la politique carcérale française qui prouve depuis des décennies son inefficacité ? A quand des solutions alternatives pour une meilleure réinsertion ?

Nous n'avons pas besoin de plus de places de prison, mais d'un projet de société qui donne une place digne à chacun, qui mette un terme à la misère et qui renforce les liens de solidarité.

« 850 détenus », ce sont aussi des familles, des proches qui vont devoir se rapprocher ou venir jusqu'ici : logements, transport... où ? Comment ? Alors que les espaces en phase d'urbanisation sont déjà limités pour des raisons environnementales.

L'installation de la prison sur le territoire de Loire-Authion, nous soumet définitivement à l'organisation politique et urbanistique qui en découlera. Notre pouvoir de décision (démocratie participative) nous échappera en grande partie, alors qu'une remarquable mobilisation citoyenne, basée sur l'entraide, la communication, le partage et le respect de l'environnement se développe sur notre territoire. Rappelons aussi que ce territoire est classé patrimoine mondial par l'UNESCO et partie intégrante du Parc naturel régional Loire-Anjou Touraine. Les impacts en termes de transformation du paysage seront sûrement beaucoup plus nombreux que ce qu'on peut imaginer aujourd'hui. Quel signal allez-vous envoyer à tout un chacun pour l'entrée dans ce parc qui démarre par une immense zone artificialisée pour le centre pénitentiaire ?

Tout ceci pour expliquer qu'entre un établissement de 350 personnes et un de 850 personnes, les conséquences sur l'environnement et la bio diversité ne sont pas du tout les mêmes.

## **3. Sur l'opportunité de l'implantation**

Toutes les possibilités de localisations n'ont visiblement pas été proposées/étudiées par Angers Loire Métropole (ALM). Pourtant d'autres sites ont été un temps évoqués et semblent mieux adaptés à ce genre de projet. Il a été suggéré récemment une possibilité sur la commune de Verrière en Anjou. Ce site, au lieu-dit Le Gué Moré, avec des terres agricoles qui sont laissées vacantes depuis de nombreuses années, mais rien... Pourtant cette réserve foncière, à la main d'ALM existe et auraient certainement un impact moindre du point de vue de l'environnement. Elle aurait également le mérite de faciliter les déplacements à la fois des personnes rendant visite à la population incarcérée et des personnels intervenant au sein de

l'établissement, alors que le projet dont on parle actuellement va nécessiter de repenser les accès de voirie vers le centre pénitencier et ceux vers le palais de justice depuis le rond point de la Crémaillère d'argent.

Doit-on à nouveau «artificialiser» des zones nécessaires à l'agriculture ? N'entend-on pas qu'il faut arrêter de bétonner à tout va ? Ne nous explique-t-on pas que les inondations récurrentes (conséquence du dérèglement climatique) sont dues aussi en partie à l'augmentation des zones artificielles ?

Tous les enjeux au titre de la biodiversité, des boisements, des zones humides doivent être analysés. Aujourd'hui, les zones dont on parle sont à la fois une trame verte, une zone boisée protégée, des zones à risque d'effondrement à cause de la proximité des galeries de mines d'ardoise et de fer.

En outre si le site des Landes est positionné à proximité de friches horticoles, il l'est aussi près d'un bois classé dont il est précisé en page 29 du dossier de présentation qu'un déboisement pourrait être envisagé., il l'est également près de terres agricoles en exploitation dont il est prévu l'expropriation des propriétaires, rien de vraiment anodin...

Empiéter sur des terres agricoles, boisées et/ou humides met à mal les trames vertes, bleues et noires. Un éclairage conséquent en zone naturelle est source de nombreux dérèglements, autant pour la population humaine que pour la faune ou la flore et même s'il est précisé, toujours dans le dossier, que des mesures compensatoires sont prévues, rien ne pourra remplacer une zone naturelle existante par des zones à créer qui n'auront de « naturel » que le nom que nos élus/spécialistes voudront bien leur donner.

Un autre point important concerne le PAT (Projet Alimentaire Territorial déjà cité plus haut) : au moment de rejoindre ALM, n'a-t-on pas entendu que la nouvelle commune de Loire Authion était la bienvenue pour rééquilibrer ce projet ? En effet la majorité des autres communes d'ALM n'ont plus de capacité à installer de nouvelles cultures vivrières sur leurs terres morcelées et recouvertes de lotissements. Après l'arrivée des maraichers nantais qui se développent à tout va sur Loire Authion pour produire de la mâche et des radis de façon industrielle, les habitants devraient accepter de sacrifier à minima 20 ha pour une prison ? Où est la cohérence ?

Les espaces d'urbanisation sont très limités sur le territoire de Loire-Authion : zones inondables, zones humides et zones sauvages à préserver. Toute la partie ligérienne de la nouvelle commune de Loire Authion étant soumise aux règles concernant les risques d'inondation, il n'est plus possible de proposer dans ces zones des options d'urbanisation. Nous ne pouvons pas envisager de donner priorité à la construction d'une prison, alors que le PLUi qui vient d'être validé, vise à protéger les trames vertes, bleues, noires et que Loire-Authion projette des travaux d'urbanisation sur des parcelles déjà fragiles.

Et mieux, les élus envisagent déjà, grâce à l'arrivée de ce nouveau centre pénitencier de créer une « nouvelle commune » sur le territoire en obtenant, comme il l'est précisé à la page 36 du dossier, la viabilisation des terrains autour du nouveau centre. Effectivement la Crémaillère d'Argent étant déjà une zone densément peuplée, le fait de modifier le plan de zonage de ce

hameau va permettre à la commune Loire Authion de lancer lotissements et autres projets sans les services associés, risquant de déséquilibrer la commune déléguée de Brain sur l'Authion et privant d'autant à nouveau notre territoire de terres agricoles.

Est-ce bien raisonnable ? Quoiqu'avec l'argent des contribuables, tout est toujours possible !

#### Autres questions concernant ce projet :

Le PLUi qui vient d'être adopté par Angers Loire Métropole va être à nouveau révisé.

Quelle instance assumera in fine la charge financière de cette révision ?

En outre, dans la phase travaux quelle instance assumerait le surcout du projet s'il s'avérait que les nombreuses galeries des mines d'ardoise et de fer entraînent une augmentation du budget ?

### **4. Pour un projet adapté au 21<sup>ème</sup> siècle**

Avant de repartir sur un énième projet en béton, sur du béton, peut-on réfléchir à la forme que pourrait prendre ce nouvel établissement ?

Le lien vers l'APIJ qui figure sur le site de la CNDP permet de visualiser les projets en cours. Rien de bien nouveau, malgré le « greenwashing ».

D'autres pays ont choisi de nouvelles solutions. Des universitaires Français et régionaux ont même travaillé et publié le résultat de leurs recherches proposant d'autres options plus efficaces que l'enfermement (voir Observation n°147 de Rescaled).

Pourquoi ne pas profiter de l'occasion qui est offerte pour travailler sur des modèles d'enfermement différents, en faisant participer les premiers concernés que sont les personnels pénitentiaires, les personnels de la Justice (juges, avocats, greffiers...) et les détenus ?

**En conclusion** et en référence à l'objet de notre collectif, nous espérons que nos arguments seront examinés avec attention et nous attendons des réponses aux questions formulées au cours de cet exposé.

Notre adresse mail :

[collectifenvironnementvaldauthion49@laposte.net](mailto:collectifenvironnementvaldauthion49@laposte.net)